

ordre du jour

note de séance



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH140900000173383029

BADEL Balmain
BAILAT Ariane
DAKOUMI Ahmed
DAMARY Martin
FISCO Antonio
GUILLLOT Michel
GUZMAN Manuel Allerno

HALLER Jocelyne
LELONG Aurélie
MARTENOT Florian
MORETTI Bruno
PERRIN Jean-Pierre
PIN Massimo
REYMOND Claude

SENN Mireille
WOODTLI Chantal

28/10/2025 ordre du jour assemblée du 18 novembre 2025 de 10h à 12h

Chers et chères membres de l'ASRO,

conformément à la décision de l'assemblée précédente, je vous invite à

**assemblée générale ordinaire
le mardi 18 novembre 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L**

Ordre du jour proposé:

1. bienvenue + l'ordre du jour est-il accepté et y a-t-il l'annonce de divers ?
2. procès-verbal de l'Assemblée mardi 25 mai 2025 (a), observations et adoption;
3. questions éventuelles sur les communications de l'administrateur depuis le 25-05, soit 3a_RAPPORT sur entrevue avec la gérante de notre immeuble le 17-07 // 3b_RAPPORT négociation avec Graphax du 11-07-2025 // 3c_RAPPORT sur contentieux avec Quadient fournisseur précédent affranchisseuse // 3d_RAPPORT de stratégie comptable concernant le nouvel investissement Ubiquiti
4. contentieux* avec Quadient : comment conclure ? **voir pages 7 à 10 de la poupée**
5. reporté = mise à jour des usages forfaitaires de rémunération annuelle des fonctions statutaires et introduction de jetons de présence (b);
6. reporté = l'usage partagé entre les membres de la cave pour l'entrepôt de leurs archives (c);
7. élection de vérificateur/trice (à ce jour pas de nouvelles candidatures annoncées);
8. renouvellement des licences FileMaker mis à disposition des membres (d);
9. rapport sur mise à jour du site web pour mesure de sécurité et évolution vers une présentation «responsive» (fera l'objet d'un prochain rapport circonstancié)
- X. Divers : date de la tenue de notre prochaine assemblée + fixer la date de notre repas de fin d'année

Claude REYMOND, administrateur

* https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-07-10asro_quadient_votre_releve_de_compte_du_04-06-2025_client_100805_-_accounant_nb_2400005159_recommande_5p.pdf

(a) https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-05-27asro_assemblee_note_assemblee_mardi_27_mai.pdf

(b) https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-05-19asro_assemblee_ajustement_indemnites_forfaitaires.pdf

(c) https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-05-27asro_assemblee_archives_dans_la_cave.pdf

(d) https://www.asro1918.org/IMG/pdf/2025-09-09claris_asro_renouvellement_licences_filemaker.pdf



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

2025-05-27asro_assemblee note assemblee mardi 27 mai.pdf

27/05/2025 note assemblee mardi 27 mai

Présent-e-s: BADEL Balmain CGAS; DAMARY Martin SSP-VPOD; FISCO Antonio syndicom; LELONG Aurélie SEV-regional; MORETTI Bruno SEV-TPG retraités; Claude REYMOND administrateur ASRO; WOODTLI Chantal km207.

Excusé-e-s: ; BAILAT Ariane MBK; CLEMENCE Alain SSP-VPOD; MAISON Leslie SEV-TPG.

1. le Président Antonio FISCO ouvre l'assemblée à 10h00, les personnes présentes énoncent leur qualité, l'ordre du jour est accepté sans annonce de divers.
 2. le **procès-verbal** de l'Assemblée jeudi 7 novembre 2024 est adopté.
 - 3/a l'administrateur Claude REYMOND signale les charges non réparties en 2024 et dont les 4'632.85 CHF ont été absorbés par les comptes y relatifs; énonce les amortissements planifiés en 2024 et ceux effectués pour 2025; invite à constater que les coûts en matière de communication + d'affranchissement au 30 avril (premier quadrimestre) - respectivement de 76.80 CHF et de 1'368.40 CHF, pourront sans doute être assumés par la trésorerie (comme permet de l'envisager le résultat du premier quadrimestre de +2'956.65 CHF) avant leur facturation annuelle réalisée en janvier 2026;
 - 3/b l'assemblée renonce à la lecture de la déclaration de l'administrateur concernant les comptes 2024 puisque ses membres en ont déjà pris connaissance, et accepte d'entrer en matière sur sa proposition à l'assemblée;
 - 3/c le rapport de la commission de révision (personnes en charge de la vérification des comptes) est accepté à l'unanimité en tenant compte du message de l'administrateur du 16 mai 2025;
 - 3/d **l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes post-révision** avec les corrections proposées par l'administrateur et pour lesquels les impressions du 16-05-2025 attestent pour le compte postal 14'722.02 CHF, un compte de fortune de 31'122.56 CHF après une perte établie à -4'932.71 CHF. Cela étant, l'assemblée donne décharge à l'administrateur et au Conseil d'administration.
 4. élection du Conseil : l'assemblée a pris acte des **2 démissions de vérificateur/trice**; Martin DAMARY qui exerce le mandat de vérificateur auprès de trois autres associations s'annonce disposé à renoncer à la vice-présidence pour assumer le mandat de vérificateur. Antonio signale que le caissier syndicom a été interrogé mais qu'il ne souhaite pas s'impliquer. Claude avait suggéré qu'ASRO participe à la moitié des frais d'un cours Movendo portant sur l'approfondissement de la comptabilité double des personnes intéressées par le mandat de vérificateur, ce qui est accepté avec la contrainte que celles-ci s'obligent à exercer le contrôle de nos comptes pendant trois exercices consécutifs. Aurélie LELONG et Balmain BADEL annonce leur intérêt pour suivre des cours de cette nature: on protocole que **«les jeunes se préparent en suivant une formation** (lundi 29 et mardi 30 septembre ?) et que des candidatures seront proposées à l'assemblée d'automne. Claude explique avoir rédigé la **procédure pour la tenue et la vérification des comptes** consécutivement aux erreurs survenues pour l'exercice 2024, d'une part pour expliquer la cotation des pièces justificatives et pour suggérer une marche à suivre de vérification précautionneuse (inspirée des recommandations du canton de Berne et de Vaud pour leurs associations subventionnées). Evidemment, le document est perfectible.
- Il n'y a pas de point 5.
6. la maintenance informatique du SEV-TPG est réalisée par un délégué, celle du SSP par une entreprise qui collaborait avec Claude BRIFFOD, la CGAS collabore avec Itopie. Claude pense qu'on pourrait conclure un contrat de maintenance sur les sites web + application «next» calendrier et lorsqu'une intervention est commandée par un membre ASRO en sus de ce type de travail le temps passé serait facturé en régie à celui-ci. **Balmain interroge Itopie** dans ce sens puisque cette société s'occupant plutôt du hard (matériel) travaille également avec des experts sur différents logiciels.
 7. Claude présente son analyse du devis fournis par FluxGroup pour DreanMachine: son offre comprenant routeur + switch + 2 bornes wifi + 1 câble UACC-DAC et 1 câble UACC-RJ45 + 1 disque dur 2TB nous coûterait 2'061 CHF et remplacerait le matériel Swisscom loué actuellement et annuellement pour 2'112 CHF. La dernière partie du devis portant sur une installation de caméras pour remplacer l'actuel PassOtel, nécessitant de gros frais de tirage de lignes, peut être ignorée. Effectivement si plusieurs collègues se satisfont du «mécanisme actuel», l'assemblée demande à ce **qu'une seconde offre soit établie avec le strict nécessaire**, et décide que le Conseil a la compétence d'ordonner l'installation de nouveaux équipements si celle-ci ne dépasse pas substantiellement les montant annoncés précédemment, sinon on procédera par une consultation des membres de l'assemblée. Aurélie a découvert que parfois le Forum peut **commander au PassOtel en «entrée libre»** limitée pour ses expositions: l'assemblée remercie l'administrateur d'entreprendre auprès de la Gérance immobilière de la Ville de Genève une démarche pour l'obtention par ASRO d'une faculté identique à celle accordée au Forum.
 8. pour une **formation sur l'usage de l'assembleuse-plieuse Koelliker** l'administrateur demande à la société des propositions pour ce faire après le Jeune genevois.
 9. l'assemblée accepte à l'unanimité de satisfaire la demande de la CGAS, soit que Swisscom distingue la facturation des prestations courantes [internet + liaisons téléphoniques IP] de celles de l'abonnement CGAS +41 79 858 84 30 avec envoi de cette dernière à info@cgas.ch pour règlement - **cette facture distincte portera sur l'ensemble de coûts, soit abonnement et frais de communication**. L'administrateur sollicitera dans ce sens le fournisseur concerné.

X. Divers : notre prochaine assemblée se tiendra le **mardi 18 novembre de 10h à 12h**, on y traitera à tout le moins **ce qui est reporté aujourd'hui**: à savoir a) mise à jour des usages forfaitaires de rémunération annuelle des fonctions statutaires et introduction de jetons de présence, b) l'usage partagé entre les membres de la cave pour l'entrepôt de leurs archives.

Pour répondre aux questionnements de Bruno MORETTI, l'administrateur rappelle la réponse de la GIM sur le **remplacement des fenêtres dans l'immeuble Terreaux du Temple : prévu de mars 2026 à février 2027**, le bâtiment étant en cours de classement architectural.

Par ailleurs, concernant la pose d'une plaque en dessus de chacun des panneaux d'affichage dans la rue des Terreaux et partagés avec le Forum, nous avons présenté trois devis et nous attendons de ce dernier un OK de prise en charge pour la moitié de 583.75 CHF (la pose étant réalisée par Claude).

Le Président lève l'assemblée à 12h02.

Soumis en première lecture jusqu'au 3 juin 18h00 aux personnes présentes.
Procès-verbal réalisé par Claude 27-05-2025 avec mise à jour le 4 juin.



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

15/07/2025 RAPPORT sur entrevue avec la gérante de notre immeuble le 03-07

2025-07-15asro_assemblee RAPPORT sur entrevue avec la gerante de notre immeuble le 03-07.pdf

Chères et chers, je vous avais avisé de cet objet

De : admin_ASRO <admin@asro1918.org>

Envoyé : lundi, 30 juin 2025 14:53

Objet : asro_assemblee = information de la tenue d'une entrevue avec la gérante de notre immeuble le 03-07 de 11h00 à 12h00 en salle J

tenue d'une entrevue avec la gérante de notre immeuble le 03-07 de 11h00 à 12h00 en salle J

pour le suivi de nos diverses demandes

- 1 évacuation déchets verts
- 2 serrures allant sur la terrasse & sécurité
- 3 commodités d'accès semblables à celles du Forum sur passOtel

et je viens vous communiquer les résultats des échanges avec Madame Milva Mounoud-Gelmini, Antonio FISCO et moi-même.

1. Nous sommes préalablement descendus dans la cour côté Hôtel Mandarin pour constater qu'il ne s'y trouve pas de container à compost. Mais vu la présence de containers à verre dédiés aux utilisateurs de la taverne, il nous est accordé de pouvoir **y déposer «raisonnablement» les verres perdus qui encombrent notre 3e étage.**

Remontés au 3e, je présente à la Gérante notre mini-centre de tri. Curieuse elle soulève le couvercle de la grande poubelle pour y découvrir plusieurs sacs papiers contenant pour les uns des bouteilles en PET de 3 dl et pour d'autres des canettes en aluminium; elle retire les tickets de caisses, des serviettes et un carton de pizza pour les placer dans le container papier = mauvais point !

Après discussion, nous sommes autorisés à déposer **une fois par semaine un sac de 120 litres de «déchets à incinérer sauf verre + carton» dans les containers** étiquetés «déchets d'entreprises» se trouvant dans la cour. Par contre, concernant les **déchets compostables, nous sommes priés de les jeter dans un centre de tri** proche, comme celui à la rue du Cendrier.

Mireille Sen de la CGAS, participant à cette partie des conversations, s'est avisée de rédiger des consignes de tri qu'elle a placé près de la porte donnant sur la cuisine - je l'en remercie présentement.

2. Ensemble nous constatons que les clefs des serrures des portes donnant sur la terrasse ne commandent pas le mouvement du pêne de fermeture (aussi appelé demi-tour ou bec de cane), et qu'en l'absence de poignée à l'extérieur agissant sur ce dernier, les usagers de la terrasse courent le risque d'y rester bloqués. Tout d'abord Madame la Gérante fait remarquer que les portes sont maintenues ouvertes avec des moyens qu'elle nous a prié de ne pas utiliser.

Ensuite, après avoir vérifié que les mises en passe des clefs des usagers du 3e étage permettent d'agir sur les pennes de verrouillage, elle va tenter d'obtenir une modification appropriée des systèmes de fermeture pour que ces derniers agissent sur le bec de canes; mais elle craint que sa hiérarchie considère - que s'agissant d'issues de secours - nous n'avons rien à y faire sauf en cas d'évacuation et, par conséquent, que notre demande de mise en «conformité» soit refusée. Du coup j'ai proposé de louer la terrasse et d'étendre notre bail à cet effet; mais on m'expliqua que le prix de location de celle-ci serait aujourd'hui supérieur à celui des 450m2 de locaux que nous disposons.

En ce qui concerne la porte près de la cuisine donnant sur le palier du 3e étage, avec accès à la terrasse et aux escaliers: la Gérante admet qu'il faudrait également modifier le mécanisme, mais - là encore - fait remarquer que l'espace au-delà de cette porte ne fait pas partie de notre bail. Elle espère cependant pouvoir **obtenir l'intervention de serruriers pour corriger les dispositifs des trois portes** concernées en arguant sur la sécurité de l'immeuble.

J'ai appris le 4 juillet que Madame Milva passera avec une entreprise dans nos locaux «le 16 juillet prochain à 14h.00 pour les histoires de portes», c'est notre Président qui l'accueillera.

3. S'agissant de la faculté pour le Forum de bloquer en position d'ouverture la gâche de la porte palière donnant sur la rue pour simplifier la venue de ses invités ou visiteurs, la Gérante nous fait remarquer que ce dispositif n'affecte d'aucune façon le fonctionnement du système de fermeture de la seconde porte grillagée avant l'ascenseur - laquelle continue d'être soumise au PassOtel.

Le Forum a obtenu cette facilité pour les périodes des expositions ouvertes au public et pendant lesquelles une personne assure leur sécurité, renseigne sur les maquettes présentées **et veille également «à l'ordre» dans le début de l'allée.** Nous admettons que les locataires des étages supérieurs ne peuvent pas réaliser cette dernière précaution et la question d'obtenir ce type de commodité ne se pose plus.

Votre administrateur Claude REYMOND.



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

11/07/2025 RAPPORT negociation avec Graphax du 10-07-2025

2025-07-11asro_assemblee RAPPORT negociation avec Graphax du 10-07-2025.pdf

Le président Antonio FISCO est présent et nous discutons avec Michaël DIAZ de 11h00 à 11h45.

Nous sommes informés que la konica C658 que nous louons depuis 01-01-2018 est un modèle 2016. Le représentant de Graphax a compris notre lettre du 07-07-2025 et tout de suite propose une prolongation contractuelle du 01-08-2025 au 31-07-2027.

Nous relevons ensemble les indications de la facture du 04-10-2024 de 524.05 CHF: le service couleur de 36'000 impressions annuelles forfaitaires a été dépassé de 9'982 et a occasionné le susdit montant. En revanche, le service noir-blanc avec 100'200 tirages forfaitaires n'a pas été consommé *: nous aurions pu encore imprimer 74'824 A4 recto pour le même prix - il y a donc sous utilisation de ce dernier - laquelle équivaut à environ 355 CHF pour cette année-là.

Monsieur DIAZ propose de réduire par trimestre le service noir-blanc de 25'050 à 7500; et de laisser le service couleur à 9'000 unités; ce qui devrait réduire les coûts du noir-blanc qui passerait de 126 CHF à 41 CHF hors taxe. (Avec ce procédé, il faudra compter sans doute avec une facture annuelle plus importante pour les dépassements forfaitaires: si en 2024 j'avais pu raisonnablement renoncer à répartir les 524.05 CHF proportionnellement aux impressions réalisées par les membres, pour la prochaine nous n'y couperons pas).

Nous demandons à voir des impressions du modèle RISO, impression à jet d'encre: machine très rapide à 145 pages /minutes contre les 65 pages /m d'une laser avec toner, le coût d'une impression RISO est d'environ 0.001 CHF - soit 5 fois meilleur marché (sans compter le papier ni l'énergie bien sûr). A l'examen des spécimens présentés, nous constatons un grave manque de netteté des caractères dans toutes les tailles, mais des aplats couleurs bien meilleurs qu'en laser. Monsieur DIAZ nous informe par ailleurs que ce modèle doté d'un numériseur de faible densité explique la relative baisse de qualité.

Nous poursuivons la discussion: combien Graphax nous louerait-il la nouvelle konica C651i ? 233.10 CHF par mois. Nous faisons constater que la C658 est amortie depuis 2 ans; qu'avec ses seulement 680'000 tirages, on peut sans problème se convenir d'une seconde prolongation de 24 mois, et qu'il conviendrait dès lors de se partager «le bénéfice de l'opération»: une offre de location entre 173 et 176 CHF nous paraîtrait juste. Monsieur DIAZ en discutera avec sa hiérarchie et reviendra avec une proposition ferme.

Rédigé le 11-07-2025 par Claude REYMOND

Après quelques échanges nous avons reçu

«Le 24 juil. 2025 à 09:06, Mickaël Dias <mickael.dias@graphax.ch> a écrit :
Cher Monsieur Reymond, Décidément, vous êtes dur avec moi. J'ai baissé au maximum la location (je ne pourrai pas aller plus bas) et ainsi je vous propose les conditions suivantes : Prolongation du contrat sur 24 mois incluant 2'500 copies nb et 3'000 couleurs / mois au tarif mensuel de CHF 310.00 HT.»

En passant d'une location trimestrielle jusqu'au 30 juin 2025 de 1263.15 à 1005.35 CHF dès août, nous réaliserons une économie de $(1263.15 - 1005.35 = 257.80 \times 4)$ 1031.20 CHF par an, soit $(1263.15 / 5052.60)$ de 20,4 %.

Je m'apprête donc à signer l'offre de prolongation qui me sera livrée prochainement.

Rédigé le 24-07-2025 vers 13h15 par Claude REYMOND



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH140900000173383029

10/07/2025 RAPPORT sur contentieux avec Quadient fournisseur precedent affranchisseuse

2025-07-10asro_assemblee RAPPORT sur contentieux avec Quadient fournisseur precedent affranchisseuse.pdf

Chères et chers collègues titulaires* de l'assemblée,

Je vous avais mis en copie de mon message à Quadient dont je rappelle la teneur:

De: admin_ASRO <admin@asro1918.org>

Objet: asro_4 Quadient - votre facture 2022.2232 avec date d'échéance du 07-05-2022 client 100805

Date: 25 avril 2022 à 13:40:43 UTC+2

À: Customer Support CH <info_ch@quadient.com>

Cc: asro.assemblee@asro1918.org

Répondre à: asro.assemblee@asro1918.org

Quadient Neopost AG

Hertistrasse 25

8304 Wallisellen

via info_ch@quadient.com

25/04/2022

votre facture 2022.2232 avec date d'échéance du 07-05-2022
client 100805

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre facture du 07-04-2022 d'un montant de 1680.10 CHF concernant notre affranchisseuse IS-440 pour la période du 01-04-2022 au 31-03-2023.

En vertu de notre courrier du 11/05/2021 - resté sans réponse mais dont les effets des arguments qu'il portait semblent avoir été tacitement admis par votre société - je viens d'effectuer le versement de 257.20 CHF pour honorer l'objet en titre.

Par ailleurs, je rappelle que selon l'acte du «2018-11-05asro_Neopost prolongation IS440 mise à disposition pour 48 mois, soit jusqu'au 2022-02-25» notre Association peut considérer dès cette date qu'elle n'est tenue à votre égard que pour les frais d'entretien ou de mise à jour de la machine qu'elle utilise actuellement.

En vous souhaitant une bonne journée, je vous adresse mes meilleures salutations.

PS je vous remercie d'avoir satisfait à notre demande 01780458 en date du 2022-03-31 : l'encre bleue a pu être installée au moment opportun et vous a été payée récemment.

Claude REYMOND, administrateur ASRO
Association des salles de réunions ouvrières
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève - 022 731 87 07 - admin@asro1918.org

et les comptes 2021 et 2022 ont été approuvés avec dans les comptes d'exploitation un rabais sur fournisseur de (1680.10 - 257.20) 1422.90 CHF.

Or Quadient revendique toujours les locations de 2021 et 2022. J'ai donc préparé un courrier comportant un historique et contrant son argumentation, qui a été soumis au président Antonio et vice-président Martin. Comme ce dernier est en absence maladie, j'ai prié Mireille de l'étudier également. Ce courrier se termine par:

après consultation de la présidence de notre association, nous vous proposons de mettre un terme à nos divergences de la façon suivante:

2021.1361 du 26-03-2021 échue le 07-05-2022 avec montant dû 1666.49 CHF

ASRO verse (1666.49 - 257.20) 1409.29 CHF;

2022.2232 du 07-04-2022 échue le 07-05-2022 avec montant dû 1422.90 CHF

Quadient renonce à cette créance pour une machine qu'elle aurait venir désactiver et emporter dès le 2022-02-25.

En restant intéressé à vous lire dans les 30 jours après l'avis de réception de la présente,



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

29/06/2025 RAPPORT de strategie comptable concernant le nouvel investissement Ubiquiti

2025-06-29asro_assemblee RAPPORT de strategie comptable concernant le nouvel investissement Ubiquiti.pdf

Chères et chers collègues,
ayant terminé la mise en comptabilité de l'achat du matériel Ubiquiti proposé par FluxGroup pour remplacer celui loué à Swisscom depuis l'été 2019 jusqu'au 26-06-2025, je crois nécessaire de vous expliquer comment cet investissement affectera les prochaines factures de loyer&charge 2e semestre.

Je nomme ci-après les justificatifs qui accompagnent ce rapport en mentionnant pour chacun d'eux leurs principales caractéristiques*.

1_2025-06-29asro_assemblee amortissement + usage Ubiquiti + réserve investissement = présente l'état financier de location Swisscom avant notre achat. Il préconise un amortissement de ce dernier sur 5 ans, une attribution aux <charges communication coûts fixes> d'un <usage mensuel Ubiquiti 48.34 CHF> et d'une <maintenance mensuelle FluxGroup 50 CHF>.

2_2025-06-29asro_assemblee inventaire charge communication commune_5 = montre un descriptif exhaustif des positions enregistrées au 01-07-2025.

3_2025-06-29asro_assemblee specimen loyer 2e semestre charge communication 3013fr95 = montre les loyer&charge envisagés pour le 2e semestre de cette année; j'y indique notamment «la position des charges fixes de communication passe de 4021.30 au premier semestre à 3013.95 CHF pour le second», ce qui induit une légère réduction des montants facturables.

4_2025-06-29asro_assemblee ecritures amortissements engagés = montre une image écran du compte 6920 Amortissements de ceux effectués cette année et ceux engagés jusqu'en 2029.

5_2025-06-29asro_assemblee stratégie comptable suite investissement Ubiquiti = énumère les cinq opérations comptables et fournis des explications sur leur détail.

Avec ces opérations,

- a) nous obtenons une légère réduction de nos loyer&charges;
- b) nous transformons une location à fond perdu en un accroissement de notre patrimoine;
- c) nous approvisionnons notre Réserve générale afin de pouvoir facilement remplacer le matériel;
- d) nous nous assurons d'une maintenance de proximité à meilleur prix que précédemment.

Je remercie les membres de l'assemblée qui auraient des questions sur la manière ou des doutes sur sa pertinence de me le faire savoir, voire de proposer une séance pour m'impartir des instructions différentes.

En restant dans l'attente de vos observations, je vous salue cordialement.

*Contenus dans le dossier compressé joint <2025-06-29asro_assemblee RAPPORT de strategie 5 annexes>

Votre administrateur Claude REYMOND

De: **admin_ASRO** admin@asro1918.org
Objet: asro_Quadient = nous réglons la dernière facture du contentieux §§ Fwd: Votre Demande n° 02840001 /RE: [External Email] asro_4 quadient - votre Relevé de compte du 17-07-2025 client 100805 - Acconunt Nb. 2400005159
Date: 18 novembre 2025 à 01:50
À: Financial Services CH buchhaltung_ch@quadient.com
Cc: FISCO Antonio antonio.fisco@syndicomge.ch, Monsieur DAMARY Martin m.damary@sspge.ch

RA

Bonjour Monsieur,

Je vous remercie pour vos explications sur certaines de vos difficultés de réconciliation sur la facture du 26-03-2021, **réponse qui cependant ne récus pas notre proposition transactionnelle du 10 juillet 2025 en fin de page 4.**

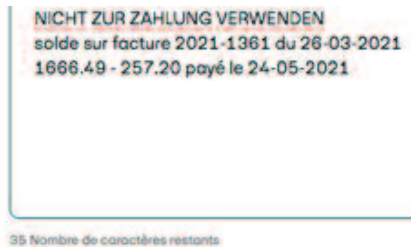
Mais peut-être que le service interne de votre établissement ne s'est pas soucié de vous la faire tenir ? Cependant vous ne pouviez pas en me répondant ignorer son existence puisqu'au pied de votre communication de ce jour figure la mienne du 31/07/2025 qui s'y réfère explicitement.

Bravement, j'en attache le PDF au présent message, ainsi que son accusé de réception.

Dès lors partant du constat que la susdite proposition transactionnelle n'est pas contestée par Quadient SA, j'exécute nos engagements avec un versement immédiat de 1409.29 CHF au moyen du QRcode joint à votre message du 12-11-2025.

Dans Communication au bénéficiaire, j'ai pris toutefois la précaution d'ajouter: «solde sur facture 2021-1361 du 26-03-2021 // 1666.49 - 257.20 payé le 24-05-2021»

Communication au bénéficiaire



Texte comptable pour vous

solde sur facture 2021-1361

Destinataire: Quadient Finance AG

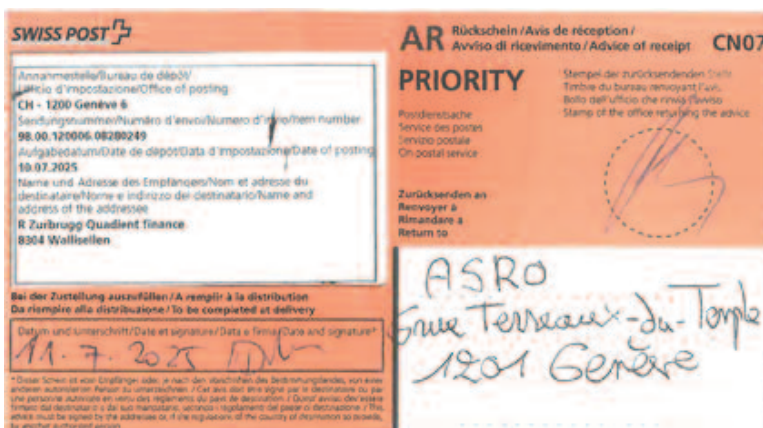
Compte: CH11 0868 6001 0893 1100 1

Montant: CHF 1'409.29

Date d'échéance: 18.11.2025

Voilà donc une «affaire» terminée et je vous souhaite une bonne continuation.

PS cela ne fait pas très bonne façon que d'envoyer des contrats sur lesquels une seule partie s'est engagée; les règles de l'art préconisent qu'à côté de la signature du client (dont l'adresse, prénom et nom sont mentionnés plus haut) se trouvent le lieu, date, prénom, nom et signature d'une personne agréée par la société afin de permettre au premier de saisir le second pour tout ce concerne la relation contractuelle qu'ils ont respectivement ratifiée.



2025-07-10asro
_Quadi...5p.pdf

Claude REYMOND, administrateur ASRO
Association des salles de réunions ouvrières
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève - 022 731 87 07 - admin@asro1918.org

Début du message réexpédié :

De: Financial Services CH <buchhaltung_ch@quadiant.com>

Objet: **Votre Demande n° 02840001 /RE: [External Email] asro_4 quadiant - votre Relevé de compte du 17-07-2025 client 100805 - Acconunt Nb. 2400005159**

Date: 12 novembre 2025 à 16:01:24 UTC+1

À: "admin@asro1918.org" <admin@asro1918.org>

Cc: "antonio.fisco@syndicomge.ch" <antonio.fisco@syndicomge.ch>, "m.damary@sspgge.ch" <m.damary@sspgge.ch>

Si vous souhaitez ajouter quelque chose à cette demande, veuillez s'il vous plaît répondre à ce courriel.

Si vous souhaitez nous envoyer une nouvelle demande, veuillez s'il vous plaît nous envoyer un nouveau courriel, afin que nous puissions la différencier dans notre système.

Mesdames et Messieurs

Veuillez nous excuser pour le retard de notre réponse.

Nous avons vérifié votre cas plus en détail, mais nous ne pouvons pas comprendre ce que vous vouliez payer.

Nous avons bien reçu votre paiement de 257.20 CHF le 28.04.2022. Pour cela, nous vous remercions. Cependant, nous ne pouvons pas attribuer ce montant, car il ne couvre ni le montant d'une facture d'accessoires, ni le montant total des factures de location de votre machine à affranchir IS 440 numéro de facture 2022.2232 et 2021.1361.

En vous envoyant ci-joint le contrat correspondant, sur lequel figure le montant mensuel convenu hors TVA, et en vous priant de bien vouloir nous faire part de vos commentaires à ce sujet.

Nous vous remercions d'avance de votre retour.

Avec nos meilleures salutations, 

ref:!00D6g0DchW.!500Pm0xApwz:ref



CATERINA UMIKER
Credit Controller

info_ch@quadiant.com

+41848231231

Hertistrasse 25

8304 Wallisellen

<http://www.quadiant.com>

[Learn more about Quadiant](#)

quadiant

UPDATES SERVICES EN TEMPS RÉEL

Cliquez **ici** ou scannez le QR code pour accéder à notre nouveau portail Quick-Link.



----- Original Message -----

From: admin_ASRO [admin@asro1918.org]

Sent: 31.07.2025, 14:51

To: info_ch@quadiant.com

Cc: m.damary@sspge.ch; antonio.fisco@syndicomge.ch

Subject: [External Email] asro_4 quadiant - votre Relevé de compte du 17-07-2025 client 100805 - Acconunt Nb. 2400005159

Quadiant Finance Switzerland AG
Hertistrasse 25
8304 Wallisellen

via

info_CH@quadiant.com

31/07/2025

votre Relevé de compte du 17-07-2025
client 100805 - Acconunt Nb. 2400005159

Madame, Monsieur,
nous accusons réception de votre Relevé de compte du 17-07-2025 se référant notamment à votre facture 2021.1361 du 26-03-2021 échue le 07-05-2022 avec montant dû 1666.49 CHF - dont nous joignons ici l'originale avec la description «location pour la période de 01/04/2021-31/03/2022» de 1680.10 CHF avec un règlement via BNP PARIBAS
Place de hollande, 2
En faveur de
Quadiant Finance Switzerland AG
Hertistrasse 25
8304 Wallisellen
01-064753-6

Nous vous avons déjà prévenu à plusieurs reprises du fait qu'ASRO a effectué un versement de 257.20 CHF le 21-05-2021 via
01-064753-6
BNP PARIBAS (Suisse) SA
Genève
REFERENCE DE L'EXPEDITEUR
location 01-04-2021 au 31-03-2022

dont nous joignons encore ici le PDF de notre extrait de compte.

Nous constatons que vous n'avez pas tenu compte de nos demandes de rectification du relevé de compte concernant cette facture, et ceci malgré notre recommandée du 10 juillet 2025 - dont vous avez accusé réception le 11 - et qui vous avisait qu'ASRO a établi le montant de 1409.29 CHF pour solder la facture 2021.1361.

Nous regrettons que malgré votre invite «En cas de divergences, veuillez nous contacter afin que nous puissions effectuer une vérification plus précise» que nous avons satisfait, votre société continue à ignorer nos réclamations motivées concernant les factures qu'elle nous adresse.

Nous vous adressons nos salutations distinguées.

annexes

- a) 2021-03-26quadiant_ASRO location affranchisseuse
- b) 2021-05-21asro_Quadiant 257fr20 REP

Claude REYMOND, administrateur ASRO
Association des salles de réunions ouvrières
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève - 022 731 87 07 - admin@asro1918.org

[2025-07-31asro_quadiant votre Releve? de compte du 17-07-2025 client 100805 - Acconunt Nb. 2400005159.pdf (application/pdf)]

[a) 2021-03-26quadiant_ASRO location affranchisseuse 1680fr10.pdf (application/pdf)]

[b) 2021-05-21asro_Quadiant 257fr20 REP_P_CH1409000000173383029_1106053651_0_2021052201361072.pdf (application/pdf)]



Quadiant_Beleg
_20211...21.pdf



Quadiant_Beleg
_20222...22.pdf

CONTRAT DE LOCATION



Raison sociale: ASRO Association des Salles de Réunions
Ouvrières

Commande: 1432243

Signataire:

No. de contrat:

Rue: Rue Terreaux-du-Temple 6

Case postale:

NPA / Localité: 1201 Genève

Téléphone: 022 731 40 30

Adresse de livraison (si différente de l'adresse du preneur)

Raison sociale :

Rue :

NPA / Localité:

Contact OLS - Nom Prénom: MONSIEUR REYMOND Claude

E-Mail: info@cogas.ch

Désignation de l'objet	Qté	Montant CHF (hors TVA)
IS 440 Numéro 02043113 laissée sur site	1	130.00 / Mois

Contrat de service	Volume/An	Montant CHF (hors TVA)
NEOPASS 3	60.000	INCLUS

Moyen de paiement:

☒ Facture

TERMES DU CONTRAT: Neopost met l'appareil mentionné à la disposition du détenteur du contrat pour une durée de 48 mois. S'appliquent les Conditions générales de vente ainsi que les Conditions contractuelles de service de Neopost AG et MailFin AG dans leur version en vigueur, consultables à tout moment à l'adresse www.neopost.ch/fr/conditions-generales. Le client atteste par sa signature avoir pris connaissance des Conditions générales de vente ainsi que des Conditions contractuelles de service de Neopost AG et MailFin AG, et les accepter. L'appareil reste la propriété de MailFin AG pendant toute la durée du contrat. Les mensualités sont pour 12 mois et sont à payer dans les trente (30) jours suivant la date de la facture sans déduction. Le contrat entre en vigueur au 1er du mois suivant la livraison. Le client est tenu d'utiliser uniquement des accessoires et consommables de Neopost AG.

Autres dispositions / configurations particulières :

PROLONGEMENT DU CONTRAT 2014024378

ASSOCIATION des
SALLES de
REUNIONS
OUVRIERES
Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
Tél. 022 731 84 30 - Fax 741 59 85
ccp 17-338302-9 info@cogas.ch

Genève 05/11/2018
le, _____

Cachet de l'entreprise et signature juridiquement valable
du preneur du contrat

Wallisellen le, _____

Neopost MailFin AG



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

19/05/2025 ajustement des indemnités forfaitaires et jetons de présence

2025-05-19asro_assemblee ajustement des indemnités forfaitaires et jetons de présence.pdf

Pour mémoire sur notre administration (articles 6 à 17)

Nous n'avons pas connaissance qu'il existe d'autre règlement que celui «de Locaux» de juillet 1918. Toutes les règles qui ont eu cours ont été formulées au sein des instances et seuls les procès-verbaux en attestent.

En 1991, le Bureau composé du président + vice-président + secrétaire + vice-secrétaire + trésorier siégeait plusieurs fois par mois et le comité d'une douzaine de représentant.e.s tous les deux mois. Quelques années plus tard, tout passe par le Comité qui se réunit jusqu'à 8 fois par an, il y a une période pendant laquelle chacun reçoit 25 CHF d'indemnité de présence. Puis le Comité décide de fixer à 40 francs le jeton de présence aux séances dès le 01.01.2000 et alloue 2000 CHF par an aux membres du Bureau. Dès que Claude REYMOND devient un président qui assume également le secrétariat et la comptabilité, le nombre de séances se réduit progressivement à 2, voire 1 séance par an, et les jetons de présence disparaissent en 2002. De 2006 à 2019 le secrétariat CGAS - auprès duquel Claude REYMOND est salarié - adresse en fin d'année une facture d'honoraire pour le secrétariat et/ou la comptabilité (montants variant entre 1173 CHF et 5261 CHF).

Depuis la révision statutaire introduisant notamment à l'article 7 «Le Bureau peut décider de déléguer la réalisation de ses décisions à un administrateur» (adoptée par l'assemblée du 26 novembre 2014), le nombre de membres du Bureau s'est réduit à trois (présidence + vice-présidence + administrateur) et celui du Conseil s'est réduit à 5 (présidence + vice-présidence + administrateur + vice-secrétaire + vice-trésorier). Ils échangent par téléphone, par courrier électronique ou de vive voix, mais pas nécessairement en plénum; et l'administrateur procède aussi souvent que nécessaire à des consultations par courriel.

Depuis le COVID qui a institué le travail au domicile, lorsque l'administrateur interroge les organes et si parmi ceux-là ne se trouve pas au moins une personne de chaque organisation disposant de locaux privés*, il l'ajoute en copie. Lorsque sa communication pourrait influencer les finances, les personnes en charge de la vérification sont également en copie - et ces dernières s'expriment parfois sur les choix envisagés.

* syndicom, SEV-TPG, SSP-VPOD, SEV-REG, CGAS (respectivement créés en 1850, 1899, 1905, 1919, 1962)

Extrait de l'assemblée du 24-11-2024 : *l'assemblée avait demandé à l'administrateur un récapitulatif des décisions des instances en matière de financement afin d'établir un règlement - le récapitulatif a été remis en août 2023. S'il n'y a pas de candidat.e pour compléter le Bureau et reprendre les charges de Secrétaire ou de Trésorier, l'administrateur propose de rédiger un **règlement en matière d'indemnités** sur la base du récapitulatif: approuvé.*

MISE A JOUR des usages forfaitaires de rémunération annuelle pour les fonctions statutaires

1 président.e	1000.00	si pas d'administrateur travaillant sur l'étage = 2000.00
2 vice-président.e	1000.00	+ en cas de remplacement présidence ≥ mois 1/12e
1000.00		
3 trésorier.ière	500.00	si pas d'administrateur = 2000.00
4 secrétaire	500.00	si pas d'administrateur = 2000.00
5 administrateur.trice	--.--	à l'heure pour son travail en dehors des séances ASRO
6 vice-secrétaire	500.00	

à personnes **élues** en 2024 **3000.00**

7 vérificateur.trice 150.00 par séance de révision effectuée

INTRODUCTION des jetons de présence par séance de délibération de l'Assemblée

De: admin_ASRO admin@asro1918.org
Objet: demande et question de la CGAS pour // asro_assemblee = ordre du jour convocation assemblée générale ordinaire du mardi 27 mai 2025 à 10h00 à 12h00 en salle L
Date: 19 mai 2025 à 11:28
A: Balmain Badel balmain.badel@cgas.ch
Cc: FISCO Antonio antonio.fisco@syndicomge.ch

RA

Merci Balmain pour ces deux points destinés à notre prochaine assemblée.

La présidence proposera sans doute :

1. d'aborder ton «2. Intérêt pour les tâches de révision, si formation adaptée possible» au point 4 de l'ordre du jour concernant les élections;
2. d'inscrire dans les Divers ta «"question des archives dans la cave »»

Claude REYMOND, administrateur ASRO
Association des salles de réunions ouvrières
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève - 022 731 87 07 - admin@asro1918.org

Le 19 mai 2025 à 10:49, Balmain Badel <balmain.badel@cgas.ch> a écrit :

Bonjour Claude,

Je te remercie pour cet ordre du jour de notre prochaine assemblée ASRO, il s'avère que la date du 27 mai me convient mieux que celle qui était initialement prévue.

1. Demande d'ajout "question des archives dans la cave"

Ton mail de ce jour me rappelle (un peu tardivement, pardon) que le secrétariat de la CGAS voudrait demander à l'ASRO la réactualisation de la question de la conservation des archives dans la cave, parce que depuis ma prise de fonction l'année passée j'ai constaté que la CGAS doit prendre des mesures concernant les siennes.

En fouillant un peu dans les PV publiés, j'étais tombé là-dessus en décembre:

03/12/2020 <https://www.asro1918.org/spip.php?article74>

la cave est ... «pleine à craquer de divers matériaux qui entravent l'accès aux archives du SSP et invalide le partage promis de longue date de celle-ci avec les autres membres. Nous prions le SSP d'effectuer un premier tri en portant à l'extérieur de la cave ce qui doit être évacué»;

15/06/2021 <https://www.asro1918.org/spip.php?article97>

S'agissant d'évacuer la cave des encombrants résultant des activités de Paolino CASANOVA, Claude indique qu'il n'a pas demandé de devis pour une benne parce qu'il faut que le SSP identifie les choses qu'il entend conserver, laisser le temps à Luis BLANCO de sélectionner le rebus dans la réserve pour la sono du PremierMai et disposer de sa clef afin de pouvoir évaluer s'il faut commander une benne de 5, 7, 9 ou 12 m3 = à suivre;

et sur cette page <https://www.asro1918.org/spip.php?article9> je vois qu'il est expliqué que la partie en vert est «toutes les parois de la zone en jaune sont à répartir entre les autres membres, soit les trois sections SEV + Comedia (devenu syndicom)».

Donc si le temps le permet, merci de prévoir ce point "question de la conservation des archives dans la cave" dans les Divers. Vu depuis quand la question semble se poser, son traitement pourrait évidemment attendre encore un peu le cas échéant...

2. Intérêt pour les tâches de révision, si formation adaptée possible

Concernant la recherche par l'ASRO de nouvelles personnes prêtes à procéder au contrôle des comptes dès le prochain exercice, j'aimerais faire part de mon intérêt dans la mesure où l'ASRO ne trouverait pas les personnes idéales dans les temps. Néanmoins, j'estime pour l'heure manquer de certaines compétences requises pour cette tâche et ne peux me porter candidat en l'état. Dans ton mail du 14 mai 2025 à 17:02, tu évoques une possibilité "il me semble qu'ASRO pourrait contribuer au financement d'un cours" MOVENDO approprié". D'après ce que je vois, la prochaine formation adaptée chez Movendo aura lieu à la fin septembre 2025(<https://www.movendo.ch/fr/ereignis/comptabilite-double-approfondissement>). Dans le cas où l'ASRO peinerait à trouver des réviseur-euses intéressé-es et compétent-es (ce qui semble être le cas ?), peut-être notre assemblée pourrait donc étudier la possibilité de prévoir une telle formation ? Dans mon cas, la CGAS serait sans aucun doute gagnante aussi et pourrait peut-être participer aux frais d'inscription ? Avant toute chose, peut-être faudrait-il donc décider d'un délai pour trouver des réviseur-euses compétent-es, après lequel cette alternative pourrait se présenter ?

Merci pour l'attention qui sera portée à ce mail, avec mes salutations les meilleures,

Balmain Badel
Secrétaire administratif et politique
Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
Terreaux du Temple 6, 1201 Genève
tel +41 79 367 50 33
www.cgas.ch



09/09/2025

ASRO

Monsieur Claude Reymond

Rue des Terreaux du Temple 6

1201 Geneve

administrateur@asro1918.org

Notification de renouvellement de contrat

Numéro de contrat : 41561269
Date d'expiration : 03/11/2025

Optez pour plusieurs années et réalisez des économies !

Votre contrat expire. Protégez votre investissement dans la plateforme FileMaker et continuez à recevoir les nouvelles versions. Renouvelez pour une période de plusieurs années afin de réaliser des économies et de profiter du gel de tarifs avantageux en cas de hausse. Si vous ne renouvelez pas avant la date d'expiration, vous ne recevrez plus les nouvelles versions et vous ne pourrez plus ajouter de licences. En outre, si vous choisissez ultérieurement de passer à une nouvelle version, le prix sera cinq fois supérieur au prix indiqué ci-dessous. Si vous avez besoin d'ajouter des licences, veuillez contacter votre représentant Claris, car vous êtes susceptible d'avoir droit à des remises de niveau supérieur. Dans le cas contraire, veuillez choisir l'une des options de renouvellement suivantes :

☐ Renouvelez pour 5 ans : économisez CHF 400

RÉFÉRENCE	QTÉ	PRIX À L'UNITÉ	TOTAL
FM171993LL FileMaker Maintenance Perpetual Users 5yr Non-Profit Education Tier 1	5	CHF 360,00	CHF 1.800,00
		Total (hors taxes)	CHF 1.800,00
		Taxes (le cas échéant)	CHF 145,80
		Total (taxes comprises)	CHF 1.945,80

☐ Renouvelez pour 4 ans : économisez CHF 285

RÉFÉRENCE	QTÉ	PRIX À L'UNITÉ	TOTAL
FM171977LL FileMaker Maintenance Perpetual Users 4yr Non-Profit Education Tier 1	5	CHF 295,00	CHF 1.475,00
		Total (hors taxes)	CHF 1.475,00
		Taxes (le cas échéant)	CHF 119,48
		Total (taxes comprises)	CHF 1.594,48

☐ Renouvelez pour 3 ans : économisez CHF 175

RÉFÉRENCE	QTÉ	PRIX À L'UNITÉ	TOTAL
FM170965LL FileMaker Maintenance Perpetual Users 3yr Non-Profit Education Tier 1	5	CHF 229,00	CHF 1.145,00
		Total (hors taxes)	CHF 1.145,00
		Taxes (le cas échéant)	CHF 92,75
		Total (taxes comprises)	CHF 1.237,75

☐ Renouvelez pour 2 ans : économisez CHF 65

RÉFÉRENCE	QTÉ	PRIX À L'UNITÉ	TOTAL
FM170957LL FileMaker Maintenance Perpetual Users 2yr Non-Profit Education Tier 1	5	CHF 163,00	CHF 815,00
		Total (hors taxes)	CHF 815,00
		Taxes (le cas échéant)	CHF 66,02
		Total (taxes comprises)	CHF 881,02

☐ Renouvelez pour 1 an

RÉFÉRENCE	QTÉ	PRIX À L'UNITÉ	TOTAL
FM170949LL FileMaker Maintenance Perpetual Users 1yr Non-Profit Education Tier 1	5	CHF 88,00	CHF 440,00
		Total (hors taxes)	CHF 440,00
		Taxes (le cas échéant)	CHF 35,64
		Total (taxes comprises)	CHF 475,64

Finalisez votre demande de renouvellement en choisissant l'une des options suivantes :

Signez et renvoyez ce formulaire ou envoyez un bon de commande indiquant un délai de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture à l'adresse de_sales@claris.com

Effectuer un virement bancaire : veuillez envoyer les notifications par e-mail à de_sales@claris.com
Bank of America (Dublin):
Kontoinhaber: Claris International
IBAN Nr: IE89 BOFA 9900 6152 4240 86
SWIFT Code: BOFAIE3X

Contactez-nous par téléphone au +49 (0) 89 31 77 59-70 pour payer par carte bancaire.

Confirmez vos informations personnelles : vérifiez que les informations apparaissant dans la partie supérieure de la page sont correctes. Si des changements sont requis, indiquez les données en question sur ce formulaire, puis renvoyez ce dernier à votre Représentant Claris. Si votre effectif a augmenté depuis l'année dernière, veuillez contacter votre Représentant Claris pour obtenir un nouveau devis.

SIGNATURE

NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

DATE

No BON DE COMMANDE (LE CAS ÉCHÉANT)

L'envoi de ce formulaire signé s'apparente à une commande que Claris International traitera et facturera immédiatement. Tous les paiements sont dus dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Le montant de la commande et le nombre d'années seront établis en fonction des informations fournies ci-dessus. Le tarif indiqué dans cet avis de renouvellement est valide pendant 30 jours à compter de la date d'émission de ce formulaire et tous les prix sont indiqués dans la devise applicable. Claris International ne rembourse pas les commandes se rapportant à des contrats de maintenance ou pour licence annuelle. Si une erreur s'est produite lors de votre commande, vous devez contacter Claris International sous 30 jours.



association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH140900000173383029

consécutivement au décès de notre webmaster survenu en janvier 2024, notre site web est resté en version SPIP 3.9 pendant 18 mois, période au cours de laquelle des malveillants ont introduit quelques éléments pernicieux

17/11/2025 rapport sur la réforme du site web

après la mise à jour de sécurité du 10-09-2025 sur le site d'origine

En résumé

En été 2019 ASRO commande à Claude BRIFFOD de lui mettre à disposition un squelette de CMS (système de gestion de contenu) identique à ceux qu'il développa en 2006 pour CGAS et quelques années plus tard pour le SIT.

Les coûts de son travail et de la maintenance de www.asro1918.org jusqu'au 20-12-2023 furent rémunérés par 6 factures totalisant 4798.15 CHF (justificatifs conservés en [BRIFFOD Claude ses factures DOSSIER mise à jour 2025-11-15.zip]).

Dès novembre 2024 de toute évidence le site web se trouve parasité, en juin 2025 les visites sur certains articles provoquent des blocages = l'écran de sécurité du CMS 1.5.3 n'est plus efficace.

L'administrateur lance le 26-07-2025 un appel d'offre de maintenance avec un budget de 1000 CH sur le réseau des Partenaires d'infomaniak, il réceptionne 8 heures plus tard 4 propositions.

Après une conversation téléphonique avec la première émanant d'une société lausannoise, l'administrateur ASRO s'adresse le 28-07-2025 aux huit autres entités proches du mouvement syndical connues à Genève pour utiliser SPIP pour leur communiquer la première et propose « la définition d'un cahier des charges commun pour l'octroi d'un mandat de maintenance et de mises à jour des fonctionnalités de votre site web sous SPIP » (aucun signe d'intérêt ne lui parviendra jamais en retour, pourtant...).

La conversation du 02-09-2025 avec le responsable de la deuxième offre dont la société est établie à Saint Médard d'Excideuil dans le Sud-Est de la France révèle qu'il est un spécialiste de SPIP, connaît les différences fondamentales entre ce CMS et d'autres comme WordPress. Nommé Jacques PYRAT il propose à 16:19 de

reprenre l'intégralité de votre site actuel (pour cela, j'aurais besoin d'un accès à l'hébergement actuel pour récupérer le contenu du site : IMG/ et base de données).
en l'affichant avec SoyezCréateurs
sur une url ww2.asro1918.org hébergée sur mon serveur web
en y passant entre 1h et 3h30 (maximum)

La réponse positive du vice-président sur cette dernière avec un budget de 300 CHF est réceptionnée à 16:34 ; l'accès à notre hébergement est communiqué à PYRAT à 17:23, lequel répond à 19:00 que la migration est terminée [1] ; puis à 19:34 Jacques communique « Tes accès habituels fonctionnent : tu peux donc aller aussi dans écrire/ avec le login + mot de passe habituels sur ww2.xxxx » (état au 17-11-2025).

Cependant

Ce qui est visible à cette date ne ressemble plus du tout à la première version, et c'est le fruit d'un travail continu et d'échanges jusqu'à l'acter.

Ce sera 69 messages de votre administrateur et 75 correspondances de Jacques ; le dossier ASRO site web créé en juillet compte 623 éléments avant de la rédaction de ce rapport.

A ce jour pyrat.net a reçu quatre fois 600 euros, soit environ environ 2220 CHF.

En détail

Bien que Jacques ait pris soin de reporter les couleurs du site web d'origine, il appert qu'il nous faut procéder à quelques modifications de CSS (feuilles de style en cascade) et que l'administrateur fasse l'apprentissage des réglages fonctionnels offerts par le plug-in SoyezCréateurs.

Une première vidéoconférence se déroule le 22 octobre et dure quatre heures.

Constatant que ses exigences de mise au point engendreront des coûts qui pourraient être considérés comme « somptuaires », l'administrateur prend certaines précautions avant de poursuivre dans la réforme du site.

Une seconde vidéoconférence a lieu le 12 novembre et dure deux heures.

Pour les préparer, l'administrateur réalisa des visuels qui expriment les besoins ou mettent en évidence de présumées défaillances, la majeure partie se trouvent en pied de cet article.

PS la présentation du 16-11-2025 n'est pas figée ou définitive : l'assemblée pourrait décider d'autres libellés de rubriques, d'en ajouter pour communiquer autrement, de changer ou supprimer des couleurs, et bien d'autres choses.

La rédaction étant terminée le 16 décembre vers 18h50, l'administrateur prend toutefois la précaution avant de la publier de soumettre son récit à l'agrément du partenaire = son OK arrive à 21:21.

[1] son constat de « pollution » du site normal nous amènera à lui confier la tâche de le déverminer puisque le projet de réforme peut durer encore « quelques temps »